



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
20.08.2003 Bulletin 2003/34

(51) Int Cl.7: **E06B 9/58, E06B 9/13**

(21) Numéro de dépôt: **03356012.9**

(22) Date de dépôt: **31.01.2003**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO

(72) Inventeurs:
• **Simon, Bernard**
69300 Caluire et Cuire (FR)
• **Lamarca, Antonello**
69310 Pierre-Benite (FR)

(30) Priorité: **18.02.2002 FR 0201997**

(74) Mandataire: **Schmitt, John**
Roosevelt Consultants,
109, rue Sully,
BP 6138
69466 Lyon Cédex 06 (FR)

(71) Demandeur: **Maviflex SA**
69150 Decines Charpieu (FR)

(54) **Dispositif détaché des glissières de guidage d'une porte de manutention**

(57) Le dispositif d'étanchéité suivant la présente invention est constitué de nervures en saillie (11, 12) qui sont solidaires de la face externe (8) de chaque montant

(5, 6) et entre lesquelles sont disposés à proximité immédiate les éléments (9, 10) de chaque glissière de guidage (4).

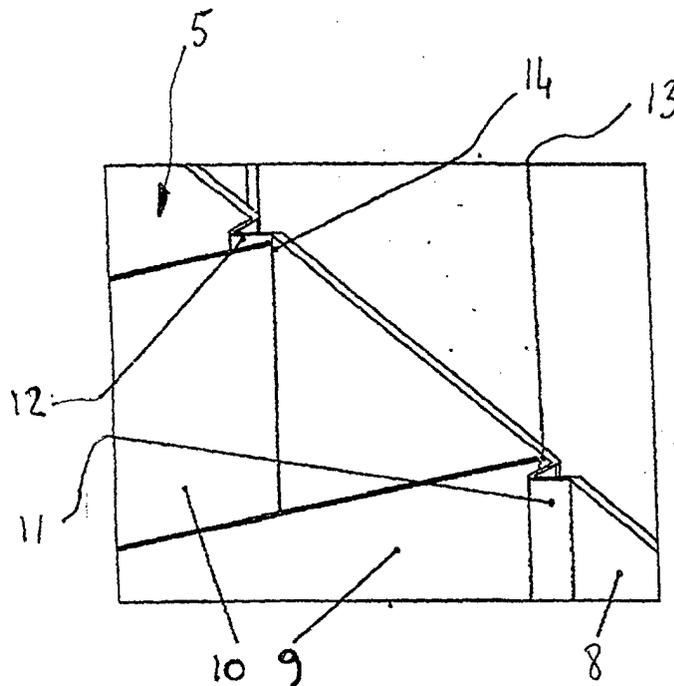


FIGURE 4

Description

[0001] La présente invention est relative à une porte de manutention à rideau ou tablier souple pour bâtiment industriel et plus particulièrement à un dispositif de guidage des glissières verticales de ladite porte.

[0002] On note que ces portes comprennent généralement une structure ou ossature métallique constituée de montants verticaux et opposés, d'un arbre moteur, de plusieurs barres horizontales de renfort logées dans des fourreaux prévus dans l'épaisseur du rideau ou tablier souple, et des sangles de traction.

[0003] Les bords verticaux du rideau ou tablier souple ainsi que les barres horizontales de renfort ou tubes de renfort coulisent dans des glissières verticales retenues ou non sur les montants verticaux de la porte de manutention.

[0004] Les glissières verticales de guidage présentent un écartement qui est sensiblement supérieur à l'épaisseur du rideau pour permettre ses déplacements d'une position d'ouverture à une position de fermeture lors de l'entraînement par l'arbre moteur des sangles de traction.

[0005] L'objet de la présente invention consiste à résoudre le problème de l'étanchéité du tablier souple dans les glissières verticales de guidage lorsque ces dernières sont semi rigides ou souples fixées, à leurs deux extrémités, sur chaque montant de l'ossature métallique et réalisées dans des matériaux tissés ou des plastiques déformables ou à mémoire de forme.

[0006] Le dispositif d'étanchéité suivant la présente invention est constitué de nervures en saillie qui sont solidaires de la face externe de chaque montant et entre lesquelles sont disposés, à proximité immédiate, les éléments de chaque glissière de guidage.

[0007] Le dispositif d'étanchéité suivant la présente invention est constitué de nervures en saillie qui proviennent d'une conformation de la face externe de chaque montant.

[0008] Le dispositif d'étanchéité suivant la présente invention est constitué de nervures en saillie qui sont réalisées d'éléments rapportés et fixés sur la face externe de chaque montant.

[0009] Le dispositif d'étanchéité suivant la présente invention est constitué de nervures en saillie qui sont continues et prévues sur toute la hauteur des glissières de guidage.

[0010] Le dispositif d'étanchéité suivant la présente invention est constitué de nervures en saillie qui peuvent être parallèles ou en forme de V selon la direction des éléments de la glissière de guidage sur la face externe de chaque montant.

[0011] La description qui va suivre en regard des dessins annexés, donnés à titre d'exemples non limitatifs, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Figure 1 est une vue en perspective illustrant une porte de manutention à rideau ou tablier souple pour bâtiment industriel et un dispositif de guidage des glissières verticales de ladite porte suivant la présente invention.

Figure 2 est une vue en perspective représentant un montant de l'ossature métallique de la porte de manutention pourvu des glissières verticales de guidage.

Figure 3 est une vue en perspective montrant les moyens d'étanchéité formant le dispositif de guidage des glissières verticales de ladite porte suivant la présente invention.

Figure 4 est une vue illustrant en détail les moyens d'étanchéité pratiqués dans chaque montant de l'ossature métallique de la porte de manutention.

[0012] On a représenté en figure 1 une porte de manutention 1 pour bâtiment industriel comportant une ossature métallique 2, un tablier ou rideau souple 3 et des glissières de guidage 4.

[0013] L'ossature métallique 2 est constituée de deux montants verticaux et opposés 5 et 6 qui sont fixés contre les parois verticales d'un mur de bâtiment industriel, dans lequel est ménagée une ouverture à obstruer.

[0014] Les montants opposés et verticaux 5 et 6 sont reliés entre eux dans la partie supérieure de la porte de manutention 1 par un tambour d'enroulement motorisé non représenté et protégé par un capot 7.

[0015] Le tambour d'enroulement est lié mécaniquement à l'une de ses extrémités à un moto-réducteur-frein, non représenté, fixé dans la partie supérieure d'un montant vertical 5, 6 et permettant les mouvements verticaux du tablier souple 3, entre une position d'ouverture et une position de fermeture.

[0016] Chaque montant vertical 5, 6 comporte sur sa face externe 8 une glissière de guidage 4 formée, par exemple, d'éléments 9, 10 déformables, permettant de guider le tablier souple 3 et ses traverses horizontales lors des déplacements verticaux, entre une position d'ouverture et une position de fermeture.

[0017] On a montré en figures 2 à 4 uniquement le montant vertical 5 de la porte de manutention 1, étant donné que l'autre 6 est identique.

[0018] Ainsi, le montant vertical 5 comporte sur sa face externe 8 des nervures 11, 12 formant le dispositif d'étanchéité avec les bords continus 13, 14 des sangles 9, 10 de la glissière de guidage 4.

[0019] On note que les éléments 9, 10 de la glissière de guidage 4 sont disposés entre les nervures 11, 12, de manière que lesdites nervures soient positionnées à l'extérieur de ladite glissière.

[0020] Les nervures 11 et 12 sont prévues continues sur toute la hauteur de la glissière 4 et suivant le profil externe de cette dernière.

[0021] Les nervures 11 et 12 peuvent être parallèles ou en forme de V selon la position des éléments 9, 10 de la glissière 4 sur la face externe 8 du montant 5.

[0022] Les nervures 11, 12 permettent à chaque élément 9, 10 de la glissière 4, d'améliorer l'étanchéité par rapport au montant 5 tout en laissant aux dites sangles la possibilité de se déformer lorsque le tablier souple 3 est soumis à un effort de poussée latérale anormal.

[0023] Le dispositif d'étanchéité constitué des nervures 11, 12 est prévu pour s'adapter à toutes les glissières 4 susceptibles de se déformer ou de pivoter par rapport au montant 5 lors d'un effort de pression extérieure sur le tablier souple 3.

[0024] On note que les nervures 11, 12 proviennent d'une conformation de la face externe 8 du montant 5 selon la position des éléments 9, 10 de la glissière 4.

[0025] On constate que l'étanchéité du tablier souple à l'intérieur des éléments 9, 10 de la glissière de guidage 4 est réalisé par l'intermédiaire de nervures 11, 12 ménagées dans chaque montant 5, 6 sur lequel vient prendre appui temporairement lesdits éléments de la glissière.

[0026] Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécutions décrits par tout autre équivalent.

(4) sur la face externe (8) de chaque montant (5, 6).

5. Dispositif d'étanchéité suivant la revendication 1, **caractérisé en ce que** les éléments (9, 10) de la glissière de guidage (4) sont disposés entre les nervures (11, 12) de manière que lesdites nervures soient positionnées à l'extérieur de ladite glissière.

Revendications

1. Dispositif d'étanchéité d'un tablier souple (3) à l'intérieur des glissières verticales de guidage (4) d'une porte de manutention (1) à montant verticaux et opposés (5, 6), lesdites glissières verticales de guidage (4) étant semi rigides ou souples et réalisées dans des matériaux tissés ou des plastiques déformables ou à mémoire de forme, **caractérisé en ce qu'il** est constitué de nervures en saillie (11, 12) qui sont solidaires de la face externe (8) de chaque montant (5, 6) et entre lesquelles sont disposés à proximité immédiate les éléments (9, 10) de chaque glissière de guidage (4).

2. Dispositif d'étanchéité suivant la revendication 1, **caractérisé en ce que** les nervures (11, 12) proviennent d'une conformation de la face externe (8) de chaque montant (5, 6).

3. Dispositif d'étanchéité suivant la revendication 1, **caractérisé en ce que** les nervures (11, 12) sont continues et prévues sur toute la hauteur des glissières de guidage (4).

4. Dispositif d'étanchéité suivant la revendication 1, **caractérisé en ce que** les nervures (11, 12) peuvent être parallèles ou en forme de V selon la direction des éléments (9, 10) de la glissière de guidage

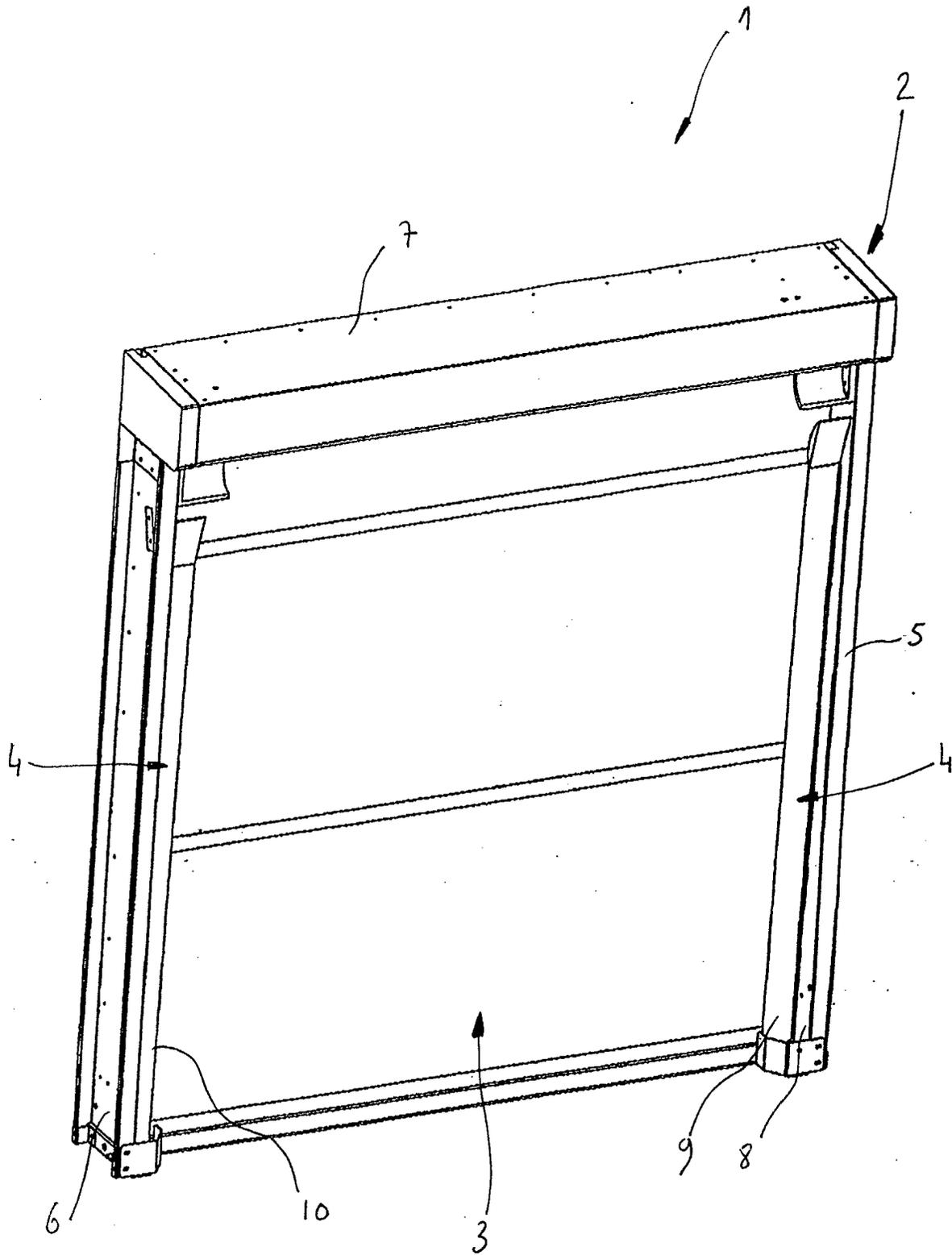


FIGURE 1

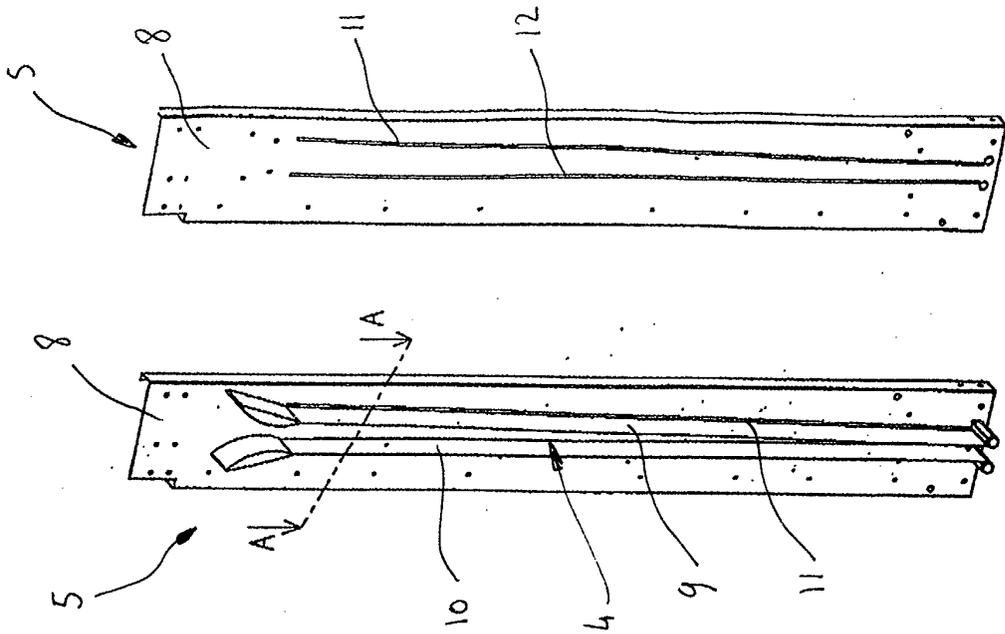


FIGURE 3

FIGURE 2

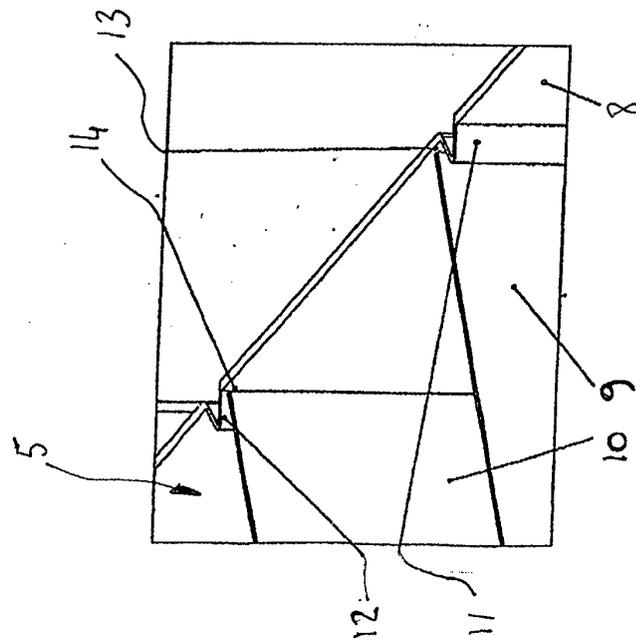


FIGURE 4